YERRES

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/AA

DECISION N° 2022/108

OBJET : Contrat de prêt d'œuvres d'art du Musée National d'Art contemporain de Lisbonne

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres organise une exposition temporaire Modernités Portugaises au sein de la Ferme Ornée de la Propriété Caillebotte du 21 mai 2022 au 30 octobre 2022,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres souhaite exposer trois œuvres du Musée National d'art contemporain, ci-après dénommées : « *Sem titulo (Cabeça)* » de Guilherme de Santa-Rita, « *Revolta das Bonecas* » de Eduardo Viana, *et « Retrato de Manuel Mendes » de Sarah Affonso,*

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER le contrat de prêt desdites œuvres, avec le Musée National d'art contemporain de Lisbonne,

DIT que ce dépôt est consenti à titre gracieux pour la durée de l'exposition temporaire,

DIT que les œuvres seront assurées par la Commune de Yerres,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 21 avril 2022.

Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE DE YERRES (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220421-2022-108-AU
Date de télétransmission : 27/04/2022
Date de réception préfecture : 27/04/2022